



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INIVER Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le - 4 - 02 - 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN **Elio Di Rupo**

Feuille n° 11/49 **Echelle : 1/10 000**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habit ou équip. communautaire, aménagement différencié, lotier, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habit ou équip. communautaire, aménagement différencié, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habit ou équip. communautaire, aménagement différencié, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habit ou équip. communautaire, aménagement différencié, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, lotier, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (PDS : plan de secteur)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover, Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier existante, adjugée ou en construction, à réaliser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/09/2005)

Captage public, Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Hesbaye, Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable, Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)

Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle : Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/12/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH incombent en leur responsabilité de la DGTALP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/01/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan datés à différentes époques et selon différentes techniques. Autorisation de reproduction : convention TS 63304

Origine des données cartographiques : MWR-DGRNE - MWR-DGTALP - IGN

Traitement des données : CEA et SPGE

